

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 2175**

présenté par

M. Viala, M. Emmanuel Maquet, M. Brochand, M. Gosselin, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Bourdeaux, M. Bony, Mme Porte, M. Pierre-Henri Dumont, M. Perrut, M. Ramadier,
Mme Meunier, M. Benassaya, M. Therry, M. Descoeur et M. Vialay

ARTICLE 49

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ou à l'accueil ou la relocalisation d'activités économiques »

les mots :

« , à l'accueil ou la relocalisation d'activités économiques ou à la mise en œuvre des projets de résilience pour la transition écologique et climatique ou de projets de transition énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire parmi les besoins fonciers subordonnant l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser dans le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale ceux liés à la mise en œuvre de projets de résilience pour la transition écologique et climatique et de projets de transition énergétique.